

LE PUY-ST-MARTINOIS

Journal d'information municipale



N°68 - JUIN 2014.

SOMMAIRE

— Vie Municipale —

L'Edito du Maire	2
Etat Civil.....	2
Numéros utiles.....	3
Brèves	3
La brigade des fleurs.....	3
Trier et réduire ses déchets.....	4
Intercommunalité, Cap à l'Ouest.....	4
Les chenilles processionnaires.....	5
Travaux, voirie et cadre de vie.....	5
Finances 2014, les grands chiffres.....	6 / 7
Indemnités des élus.....	7
Qu'est-ce qu'un C.C.A.S ?.....	8
Rythmes scolaires, le bout du tunnel.....	8
Nuisances sonores de voisinage.....	9
Interdiction d'incinération déchets	9
Incivilités : ça suffit.....	9
Chantiers jeunes Juillet 2014.....	9
Renouveau à l'école de musique.....	10

— Vie Associative —

Soutenir la vie associative : notre choix.....	11
Archives et Patrimoine.....	11
L'été de la Saint Martin.....	11
Qi Gong et bien être.....	12
Médiathèque Municipale.....	12
Gymnastique de Puy Saint Martin.....	12
Comité des fêtes, festivités de l'été.....	13
Théâtre intercommunal et cocorin.....	14
Vieillir au village.....	14
Renouveau au Syndicat d'initiative.....	14
Calendrier des manifestations.....	15
Dernière page : Lutter contre l'ambrosie....	16



Mairie de Puy-Saint-Martin
Tél : 04.75. 90.16.70 www.puysaintmartin.fr

EDITO DU MAIRE :



*Michel GILES,
Maire de Puy Saint Martin*

Cap à l'Ouest.

Le changement d'intercommunalité c'est maintenant!

Je n'y pensais pas en me rasant, et je ne me rase pas en y pensant! La vie municipale est dense mais passionnante. Ces trois premiers mois ont été prenants : la découverte des dossiers, l'organisation du travail en équipe, les apprentissages, les rencontres. Ils nous ont apporté leur lot de satisfactions : un passage de relais républicain et serein, le changement d'intercommunalité qui est sur le point d'aboutir, une équipe municipale dynamique et motivée, des employés communaux professionnels et consciencieux, ...

Mais aussi une déception : la fermeture de la « Métallerie Lamande Ponce », malgré une ultime tentative de médiation de la mairie : mes pensées vont aux salariés licenciés qui traversent une période difficile, et je m'interroge sur la capacité des liquidateurs à essayer de sauvegarder des emplois.

Nous avons repris ou lancé plusieurs chantiers : réforme des rythmes scolaires, mise aux normes de la cantine, sécurisation de la traversée du village, remise à plat de la gestion du personnel, modification du fonctionnement de l'école de musique, sans compter les opérations « ordinaires » : instruction des dossiers d'urbanisme, animation de la vie associative, communication, fleurissement du village ...

Le travail ne manque pas, mais l'équipe municipale (élus et personnel) est pleine d'énergie. J'allais oublier : le drapeau de l'Europe flotte désormais en permanence sur la façade de la mairie!

Au nom de tous mes collègues, je vous souhaite une excellente saison estivale. Reposez-vous, détendez-vous, et participez aux animations que nos associations et nos commerçants vous proposent tout au long de l'été.

Le Puy-St-Martinois

Mairie de Puy-Saint-Martin
Tél: 04.75.90.16.70
www.puysaintmartin.fr
accueil@puysaintmartin.fr

Comité de rédaction :

Denis PERRIN
Nadine ADAMS
Anthony CELERIEN
Danielle GAILLARD
Michel GILES
Irène MAURIN
Jean-Michel MURER
François VILLIEN

Etat Civil

Naissances :

Liam PAYEN

Né le 15 janvier 2014
580 Montée de Chanteperdrix.

Estelle DUGUYS

Née le 16 avril 2014
De Nicolas DUGUYS et de
Cindy CHAMPAGNE
270 Quartier des Temples.

Rosa CASTEL CALVET

Née le 4 mai 2014
De Bruno CASTEL et de
Cyrielle CALVET
4 Impasse Juvin.

Elykia MARIE

Née le 25 Avril 2014
Le Clos du Parc

Décès :

Néant.

Mariage :

Néant.

Nouveaux Puy Saint Martinois

Monsieur BESSET Gilbert
Madame BAYLE Francine
120 Montée de la Pigne.

Numéros utiles...

Mairie de Puy-Saint-Martin

Le Village

26 450 Puy-Saint-Martin

Tél. 04 75 90 16 70

Fax. 04 75 90 43 88

Email : accueil@puysaintmartin.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi : 8 h 30 - 12 h 30 / 17 h - 19 h

Mardi et jeudi : 08 h 30 - 12 h 30

Vendredi : 8 h 30 - 12 h 30 / 14 h - 16 h

SAMU	15
Pompiers	18
Police	17



Appelez le 112 pour toute urgence. Numéro prioritaire sur les téléphones portables. Il fonctionne également avec les téléphones fixes. Vous serez redirigés vers les pompiers ou le SAMU.

Un numéro d'urgence national et gratuit, le 114, est opérationnel pour rendre accessible les communications avec les services de secours (SAMU, Sapeurs pompiers, police/gendarmerie) aux personnes sourdes et malentendantes.

Agence postale communale

04 75 01 00 72

Ouverture tous les matins sauf le mercredi de 9 h 00 à 12 h 00

Amicale laïque Puy St Martin

04 75 90 28 84

Assistant(e) social(e) Crest

04 75 25 84 30

En cas de nécessité, il est impératif de prendre rendez-vous

Médiathèque Municipale

04 75 90 28 08

A côté de l'école, grande rue.

Ouverture les mardis de 16 à 18 h, mercredis de 9 à 12 h et samedis de 10 à 12 h.

Brigade de gendarmerie de Puy

04 75 90 12 62

Permanence de 14 à 19 h.

Jours fériés : de 15 à 19 h.

Cabinet d'infirmiers

04 75 90 18 28

Cléon d'Andran - Maison médicale - Route de Montélimar

POUR PLUS DE N° UTILES

www.puysaintmartin.fr

...Brèves...

- Dates des conseils municipaux

En principe, le 4^e jeudi du mois à 18h30, sauf le 25 décembre.

En pratique : 26 juin, 24 juillet, 28 août, 25 septembre, 23 octobre, 27 novembre, 18 décembre.

- Période de forte chaleur ou de canicule

La loi n° 2004-626 du 60 juin 2004 a instauré la création du registre nominatif destiné à recenser les personnes âgées et les personnes ayant un handicap afin de prévenir les conséquences sanitaires d'une canicule.

Toutes les personnes qui souhaitent se faire inscrire sur ce registre sont priées de contacter la mairie au 04 75 90 16 70. Cette démarche peut également être effectuée par une tierce personne.

- Les Mariannes du civisme 2014

C'est le classement des taux de participation aux élections. Pour le Département de la Drôme, Puy Saint Martin est placé 17^e sur 57 aux élections municipales du 23 mars 2014 (de 501 à 1 000 inscrits).

- Bonne nouvelle...

L'entreprise AMBC s'installe, dès le mois d'août, au lieudit La Grange, à Puy Saint Martin, spécialisée dans les charpentes, ouvrages bois, éco-constructions à ossatures bois.



Message de la « Brigade des fleurs »
Objectif « Village fleuri »

Bonjour à toutes les citoyennes et tous les citoyens de Puy-Saint-Martin. Comme vous avez pu le constater, nous avons commencé à regarnir les bacs à fleurs de la commune : Fangerac, école, poste, lavoir, etc. Quelques gastéropodes nous ont mené la vie dure car, très nombreux cette année et très gourmands, ils ont englouti quelques-uns des œillets d'inde et autres espèces qui font partie de leurs mets préférés. Nous avons donc remplacé et protégé nos fleurs. Toutefois, et afin de pérenniser le fleurissement de la commune, nous vous lançons un appel : il s'agit de récolter auprès de vous des bulbes, des petits plants, des boutures dont vous n'avez pas l'utilité et que nous pourrions repiquer dans les massifs et bacs tout autour du village au fur et à mesure des saisons.

Il va de soi qu'il faut des espèces plutôt résistantes -chaleur/froid/vent. Nous ne doutons pas que vous aurez à cœur de nous accompagner dans cette démarche afin d'obtenir notre premier label « Village fleuri ». Vous pourrez déposer vos plants auprès des secrétaires de la Mairie.

La « brigade des fleurs » vous remercie par avance pour votre aide!

Trier et réduire sa production de déchets

Cela permet de : préserver l'environnement et les ressources naturelles ; privilégier les produits locaux et les lieux de distribution conviviaux et proches de chez soi ; réduire le coût collectif du traitement des déchets ; transmettre à ses enfants la valeur des choses ; créer de l'emploi et de nouvelles activités ; économiser des matières premières et de l'énergie.

Que deviennent nos déchets ?

- ❖ **Les papiers et cartons** se recyclent une dizaine de fois, ils permettent d'éditer des journaux, de produire du papier recyclé, de fabriquer des cartons bruns, ... Chaque tonne de carton recyclé fait économiser 2,5 tonnes de bois ;
- ❖ **Le verre** : 1 bouteille sur 2 est en verre recyclé. Le verre peut se recycler indéfiniment et à 100 %. Le verre recyclé appelé calcin, est d'ores et déjà la principale matière première de l'industrie du verre. Chauffé à plus de 1 500°C, l'emballage en verre produit toutes les formes qu'on lui demande et redevient un emballage ;
- ❖ **Les briques alimentaires** sont composées à 75% de papier carton (couche extérieure), 20% de plastique (couche intérieure) et 5% d'aluminium (couche intermédiaire). C'est essentiellement le carton qui les compose qui est recyclé, sous forme de papier d'essuyage, d'enveloppes ou de papier cadeau ;
- ❖ **Les plastiques** qu'ils soient transparents (PET) ou opaques (PEHD) se recyclent en de multiples objets de la vie quotidienne : pour le PET, en rembourrage de coussin ou de couette, en fibre de tissu polaire, en carte de crédit, ... ; pour le PEHD, en tuyaux, en mobilier urbain, en poubelle, etc. Chaque tonne de plastique recyclé permet d'économiser 700 kg de pétrole brut. Ainsi, près de 60 000 tonnes de pétrole peuvent être préservées chaque année ;
- ❖ **L'aluminium** se recycle à 100% et à l'infini, il permet de fabriquer des cadres de vélo, du mobilier moderne, des pièces auto, de l'électroménager... En recyclant l'aluminium, on économise 95% de l'énergie nécessaire pour en fabriquer du « neuf ».
- ❖ **L'acier** se récupère facilement par magnétisme. Il entre dans la fabrication d'outils, de casseroles, d'éléments de train, de chariots, etc. Chaque tonne d'acier recyclé permet d'économiser une tonne de minerai de fer.
- ❖ Une partie des déchets verts sont broyés et criblés afin d'obtenir un amendement naturel que les particuliers peuvent disposer dans les déchetteries. L'autre partie est broyée et mélangée à certains composants des déchets ménagers afin d'obtenir un amendement naturel qui servira aux remblais, aux plantations de talus le long des routes.

Les déchets déposés à côté des bulles engendrent, pour Puy-Saint-Martin, des coûts de personnel élevés. En effet, nos agents techniques chargent régulièrement ces déchets, déposés illicitement, dans leur camion et les emmènent à Eurre. **Nous comptons sur vous pour changer vos habitudes.**

Les déchets spécifiques polluants, tels que piles, batteries, déchets électroniques, ampoules et produits chimiques sont à apporter à la déchetterie. Si ceux-ci sont jetés avec les ordures ménagères, ils altèrent la qualité du compost issu des centres de valorisation organique.

Intercommunalité : Puy Saint Martin, cap à l'ouest.

Notre objectif avance. Lors du conseil communautaire de la CCVD pour élire le président et ses vice-présidents, le nouveau président réélu, Mr Jean Serret, a confirmé avant et après son élection son désir d'accompagner et de soutenir la commune de Puy Saint Martin dans son souhait de quitter la CCVD pour rejoindre Montélimar Agglomération.



Michel Giles, maire de Puy Saint Martin, a confirmé publiquement la volonté de son conseil municipal, et de ses administrés, de rejoindre ce nouveau territoire correspondant mieux à son bassin de vie.



Le mot du maire a été clair et sans équivoque : « nous avons fait un long chemin avec la CCVD, la commune n'a aucun regret à propos de cette collaboration et ce départ souhaité n'est pas le fruit d'un malentendu mais bien d'un accord réciproque. »

Le Président Serret a pris note et a inscrit le départ de Puy Saint Martin à l'ordre du jour pour vote lors du prochain conseil communautaire du 24 juin 2014.

Peut-être une date à retenir dans la vie de Puy Saint Martin. **À suivre...**

La chenille processionnaire du Pin

Cycle Biologique annuel :

La chenille processionnaire du Pin est la **larve d'un papillon de nuit** (THAUMETOPOEA PITYOCAMPA). Celui-ci éclot durant l'été entre juin et septembre selon le climat (température et ensoleillement). La femelle papillon recherche un pin ou un cèdre pour y pondre ses œufs. L'éclosion a lieu 5 à 6 semaines après la ponte. Elle donne naissance à des **chenilles** qui muent trois fois avant l'hiver. Les jeunes chenilles vivent en colonies de plusieurs centaines d'individus. Elles tissent des pré-nids qui peuvent passer inaperçus. Au quatrième stade larvaire, elles forment un **volumineux nid** pour se protéger de l'hiver. Elles en sortent la nuit pour s'alimenter, se **déplaçant en procession** suivant un fil de soie qui leur permet de rentrer au nid. Au printemps, les chenilles en procession (jusqu'à 40m) quittent l'arbre pour aller s'enfouir dans le sol à quelques centimètres sous terre dans un endroit bien ensoleillé. Chaque chenille va tisser un **cocon** dans lequel aura lieu la transformation en **chrysalide** puis en papillon. Lorsque les chrysalides transformées en papillon sortent de terre, le cycle peut alors reprendre par accouplement de la femelle et du mâle qui meurt 1 à 2 jours après, alors que la femelle s'envole vers une branche pour pondre ses 70 à 300 œufs avant de mourir aussi.

Risques pour l'homme et les animaux

Quelques semaines après son éclosion, la chenille processionnaire se dote de **soies urticantes** qu'elle libère lorsqu'elle se sent en danger. Ces soies en forme de **harpon** peuvent se fixer sur l'épiderme, les yeux ou les voies respiratoires de quiconque s'approche de l'insecte. Il suffit alors de se gratter pour qu'elles se cassent et diffusent dans l'organisme une protéine appelée Thaumétopoïne. Le contact direct avec les insectes n'est pas nécessaire. Les poils se détachent très facilement et peuvent être emportés par le vent. Ils sont aussi très présents dans les nids définitifs et peuvent rester urticants pendant plusieurs années s'ils sont préservés de l'humidité. Attention, les nymphes peuvent être transportées avec les végétaux. Toute plante cultivée à proximité d'arbres infestés peut porter la nymphe au sein de ses racines.

Symptômes

En cas de contact avec la peau : éruption douloureuse avec de sévères démangeaisons (dans les 8h). **En cas de contact avec les yeux** : conjonctivite (yeux rouges, douloureux et larmoyants après ¼ heure). **En cas d'inhalation** : étournelements, maux de gorge, difficulté à déglutir et, éventuellement, difficultés respiratoires. **En cas de contact par ingestion (animaux)** : inflammation des muqueuses de la bouche et des intestins avec hypersalivation, vomissements et douleurs abdominales. En fonction de la gravité des symptômes, ne pas hésiter à consulter un médecin ou un vétérinaire.

Techniques de lutte

Lutte mécanique : En cas d'attaque ponctuelle sur des arbres facilement accessibles, **couper et brûler** les branches porteuses de pontes pré-nids et nids. Le moment de la procession est le moment idéal pour capturer toutes les chenilles d'un arbre : y installer un **piège à chenilles** (collerette entourant le tronc de l'arbre percée d'un trou débouchant dans un sac en plastique). **Mesures écologiques** : Améliorer la biodiversité des peuplements (feuillus) afin de freiner la propagation de l'insecte et de favoriser ses prédateurs et parasites (coucou, mésanges, coléoptères). Pose de pièges à phéromones pour capturer les papillons mâles de la processionnaire. **Traitements phytosanitaires** : biologique, chimique (insecticide diflubenzuron). Aucun moyen de se débarrasser définitivement des chenilles existe. Les traitements sont à recommencer chaque année.

Pour plus de renseignements : www.chenilles-processionnaires.fr - Sources : INRA, ONF.

Travaux, voirie et cadre de vie : les chantiers engagés

La commission travaux, voirie et cadre de vie a bien démarré son mandat, grâce à l'aide des agents techniques de Puy-Saint-Martin et de ses membres actifs. Nous pouvons déjà présenter les projets suivants :



- Mise aux normes du tableau électrique de la salle des fêtes.
 - Aménagement obligatoire de l'espace actuel de la cantine scolaire pour la mettre aux normes. Il est fait appel à un bureau d'études spécialisé afin de recevoir l'aval de la DDPP. Par ailleurs, le transport des denrées alimentaires à Roynac doit être effectué dans un caisson fermé, individualisé et spécifique. Un véhicule sera aménagé dans ce sens.
 - Réflexion engagée sur les futurs locaux techniques .
 - Voirie : un plan des rues avec les zones à réparer en priorité a été réalisé. La rue La Grange est prioritaire. Coût : 14 680 € dont 1/3 à la charge du syndicat des eaux.
 - Réflexion sur le plan de sécurisation de la traversée du village réalisé avec les conseils de l'expert du département, professionnel en la matière, qui s'est déplacé sur le terrain :
 - Mise en place, pour un mois et demi, d'un radar pédagogique provisoire à 50 km/h (prêté par la sécurité routière) au niveau de la station d'épuration. Ce radar enregistre les informations sur les flux et les vitesses.
 - Zone 30 km/h de la poste au rond-point.
 - Radar pédagogique à 30 km/h fixe et définitif au niveau de la poste.
 - Passage piéton matérialisé au niveau du garage Chapouan.
 - Passage piéton matérialisé mis en évidence par mosaïque de couleurs au niveau de l'école.
 - Passage piéton matérialisé au niveau du centre commercial.
 - Chicane au niveau du rétrécissement de la route de Roynac.
 - « Haricot » matérialisé au niveau du départ de la montée Fangérac route de Roynac.
 - Réfection des places pour handicapés qui ne sont presque plus visibles.
 - Réfection des passages piétons existants.
- Les aides financières possibles seront utilisées à partir des amendes de police et de la dotation cantonale.
- Lutte contre l'ambrosie : un document d'information sera réalisé en préalable à la mise en œuvre d'un véritable plan de lutte à partir des données existantes et avec l'ARS.
 - Le fleurissement du village a été réalisé. L'entretien et l'arrosage seront assurés par les riverains volontaires et les agents techniques.

Finances 2014, les grands chiffres...

Le budget est la traduction financière de toutes les actions de la commune, tant pour sa gestion quotidienne (section fonctionnement) que pour son action d'aménagement et d'équipement (section investissement). Pour chaque section, il y a des dépenses et des recettes équilibrées.

Dans sa séance du 7 mars 2014, le précédent conseil municipal a approuvé les comptes administratifs et de gestion pour l'exercice budgétaire 2013, à savoir :

1. Budget principal 2013 (M14)

Fonctionnement = + 123 340,52 €

Investissement = - 64 218,15 €

Résultat global = + 59 122,37 €

2. Budget assainissement 2013 (M49)

Fonctionnement = + 29 080,54 €

Investissement = + 67 162,04 €

Résultat global = + 96 242,58 €

Ces résultats sont repris dans les budgets primitifs de l'année 2014.

Pour l'année 2014, le conseil municipal a voté, dans sa séance du 25 avril 2014, les budgets primitifs, à savoir :

1. Budget principal 2014 (M14)

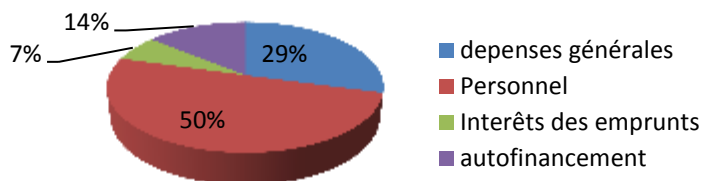
a) Fonctionnement = 564 000 €

Les postes les plus importants pour ce budget sont :

En dépenses :

- Les dépenses à caractère général pour 140 000 €
- Les dépenses de personnel pour 240 000 €
- Le remboursement des intérêts des emprunts pour 31 000 €
- Le transfert de ce budget vers l'investissement d'un montant de 67 202,87 € (autofinancement)

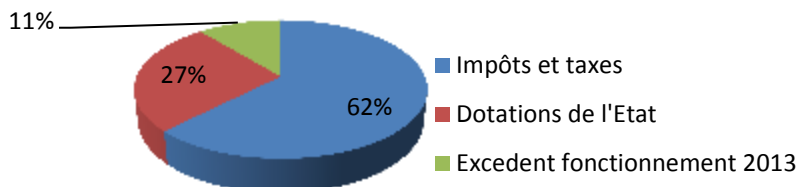
Budget Principal: dépenses de fonctionnement



En recettes :

- Les impôts et taxes pour 282 000 €
- Les dotations de l'État pour 120 000 €
- En partie, l'excédent de fonctionnement 2013 pour 50 000 €

Budget Principal: recettes de fonctionnement



b) Investissement = 229 818,15 €

En dépense :

- 70 000 € de remboursement du capital des emprunts
- 64 218,15 € de déficit 2013
- 92 600 € de travaux avec des subventions à hauteur de 21 000 €, ce qui donne une capacité nette de travaux de 71 600 €.

Il est envisagé de réaliser des travaux de voirie, la réfection du tableau électrique de la salle des fêtes, la mise aux normes de la cuisine du CLSH ..., mais la commission travaux devra proposer au conseil les priorités dans le respect budgétaire.

En recettes :

- La récupération de la TVA 2012 sur les travaux pour 34 000 €
- L'autofinancement pour 67 202,87 €
- En partie, l'excédent de fonctionnement 2013 pour 73 340,52 €
- Les subventions pour 21 000 €

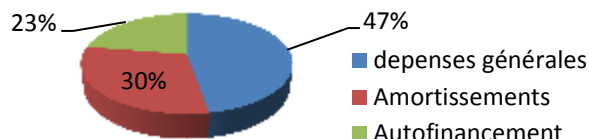
2. Budget assainissement 2014 (M49)

a) Fonctionnement = 92 000 €

En dépense :

- Les dépenses à caractère général = 40 000 €
- Les amortissements pour 25 744,59 €
- L'autofinancement pour 19 000 €

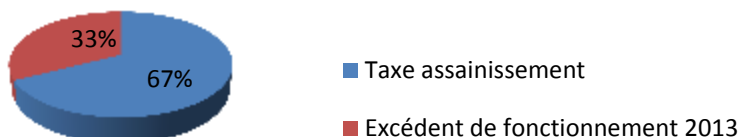
Assainissement: Dépenses de fonctionnement



En recettes :

- La récupération de la taxe d'assainissement pour 60 000 €
- l'excédent de fonctionnement 2013 pour 29 080,54 €

Assainissement: Recettes de fonctionnement



b) Investissement = 112 906,63 €

- Une capacité de réaliser des travaux pour un montant d'environ 80 000 €, sans avoir recours à l'emprunt.
- Une réflexion est nécessaire pour décider des travaux à réaliser dans le cadre de la séparation des eaux usées et des eaux pluviales.

Pour de plus amples précisions, les documents budgétaires sont déposés en Mairie et mis à la disposition du public. Vous pouvez aussi contacter le conseiller délégué en charge des finances, Jean-Michel MURER.

Taux d'imposition 2014

Dans sa séance du 25 avril 2014, le conseil municipal a voté pour 2014 la reconduction des mêmes taux que pour 2013 à savoir :

- Taxe d'habitation = 11,65 %
- Foncier bâti = 17,37 %
- Foncier non bâti = 62,56 %

Quelles sont les indemnités de nos élus ?

L'enveloppe globale des indemnités versées aux élus reste stable. L'indemnité du maire est en baisse ainsi que celle des adjoints, l'enveloppe globale se répartissant en 6 au lieu de 5 durant la précédente mandature. Ces indemnités sont destinées à couvrir les frais liés à la fonction d'élu, et notamment leurs déplacements. En conséquence, aucune indemnité supplémentaire ne sera versée pour les déplacements courants.

Indemnités mensuelles des élus			
	Montant maximum	Montants précédents	Montants votés (2014-2020)
Maire	1.178,46 €	844,24 €	740,40 €
Adjoint	313,62 €	224,67 €	200,41 €
Adjoint	313,62 €	224,67 €	200,41 €
Adjoint	313,62 €	224,67 €	200,41 €
Adjoint	313,62 €	224,67 €	200,41 €
Conseiller délégué	313,62 €		200,41 €
Total	2746,56 €	1742,89 €	1742,45 €

Qu'est-ce qu'un C. C. A. S. ? Centre Communal d'Action Sociale

Un peu d'histoire...

Le CCAS trouve son origine dans les bureaux de bienfaisance à la révolution et les bureaux d'assistance rendus obligatoires dans chaque commune par la loi du 15 juillet 1883. Il prend son nom définitif en 1978 et en 1995 un décret précise les missions et l'organisation du CCAS. Une loi de juillet 2012 stipule que les communes de moins de 1500 habitants n'ont pas obligation d'avoir un CCAS. A Puy Saint Martin nous avons fait le choix d'en faire fonctionner un. L'expérience montre qu'il est sollicité régulièrement, pour des problèmes divers : financiers, sociaux, médicaux, administratifs, de logements.



Actuellement :

Le CCAS est présidé de plein droit par le maire de la commune. Son conseil d'administration est constitué d'élus locaux désignés par le conseil municipal et de personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale.

Il exerce 3 fonctions :

- Etablissement des dossiers d'aide sociale et d'aide médicale.
- Mise en œuvre d'une action sociale générale.
- Coordination entre les différents services de l'action sociale : conseils généraux, sécurité sociale, MSA, CAF, hôpitaux, maisons de retraite, service d'aide à domicile... et bien d'autres.

Son objectif : Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune. Il peut intervenir au moyen de prestations en espèces, remboursables ou non tant sur un plan individuel que collectif.

Toutes les informations des données de son fichier sont protégées par le secret professionnel.

Toute demande au CCAS de Puy St Martin est à effectuer auprès du secrétariat de la mairie : contacter Alexandra , secrétaire de mairie au 04 75 90 16 70 aux heures d'ouverture de la mairie .Les dossiers sont transmis à Madame Irène Maurin - assistante sociale de formation- et ensuite étudiés en commission de manière anonyme .

Réforme des rythmes scolaires, le bout du tunnel...

Puy-Saint-Martin est en regroupement pédagogique intercommunal (RPI) avec Roynac qui fait partie, depuis le 1er janvier 2014, de la communauté d'agglomération de Montélimar, et à qui la commune a transféré sa compétence périscolaire. Pour garder du sens à ce RPI et garantir le même traitement aux enfants de Roynac et de Puy-Saint-Martin, la nouvelle municipalité a décidé d'adopter le même dispositif que Roynac, et donc de confier l'organisation des activités périscolaires à Montélimar Agglo.



Après de nombreuses réunions, le cadre a été fixé :

- Horaires d'école à Puy : 8h40 – 12h10 / 13h40 – 15h25, et le mercredi 8h40 11h40 (horaires arrêtés par l'ancienne municipalité).
- Après la classe, les activités péri-éducatives (45 min.) auront lieu sur la commune d'habitation ; les activités périscolaires (de 15h25 jusqu'à 18h20) auront lieu sur la commune de scolarisation. Ces activités périscolaires s'articuleront autour de 5 thèmes : artistique et culturel ; manuel et construction ; repos et relaxation ; sport ; pédagogique, aide aux devoirs, soutien.

Exemple : Mon enfant est en CE2 à Roynac. Je peux le récupérer à Puy-Saint-Martin à l'arrivée du car à 15h25, ou à 16h après les activités péri-éducatives. Je peux aussi l'inscrire aux activités périscolaires, et je le récupérerai à Roynac soit à la fin de la première séquence (17h), soit à la fin de la deuxième séquence (de 18h à 18h20).

Plusieurs réunions ont été organisées avec les enseignants, le personnel éducatif, les représentants des parents d'élèves, et une réunion d'information a été organisée pour les parents des deux écoles le vendredi 13 juin.



Nuisances sonores de voisinage



Notre qualité de vie à Puy-Saint-Martin passe, aussi, par un agréable voisinage. Il est dès lors utile de rappeler les nuisances sonores que nous ne voulons en aucun cas infliger à nos voisins :

Les travaux de bricolage ou de jardinage (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie mécanique...) sont autorisés de 7 à 20 heures les jours ouvrables. Interdiction totale les dimanches et les jours fériés. Les propriétaires d'animaux, en particulier de chiens, veilleront à les dissuader d'aboyer de manière répétée et intempestive et de les laisser divaguer.

Rappel important en matière de préventions de la qualité de l'air et d'incendie

L'arrêté préfectoral de la Drôme n° 2013-114-0007 du 24 avril 2013 portant **réglementation des feux et brûlage**, à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur individuel en vue de préserver la qualité de l'air dans le département de la Drôme valide le **principe général d'interdiction d'incinération des déchets verts**, sauf dérogation à introduire auprès de la Mairie. Cette interdiction ne s'applique pas aux agriculteurs et forestiers, lors de leurs activités professionnelles, ou dans le cadre d'un débroussaillage réglementaire imposé par l'A.P. 2013057-0026.

Nos sapeurs-pompiers volontaires de la Valdaine sont souvent appelés pour éteindre des débuts d'incendie liés à ces feux et brûlage.

Pensons à broyer nos déchets verts, à composter ou amenons nos déchets verts à la déchetterie d'Eurre ou à la benne posée à côté du Football Club de la Valdaine de Puy-Saint-Martin tous les derniers vendredis du mois.

Incivilités : ça suffit !

A plusieurs reprises ces derniers temps, la tranquillité de notre village a été troublée par des incivilités plus ou moins graves.

Des plaintes ont été déposées. La gendarmerie enquête et devrait parvenir assez rapidement à identifier les auteurs de ces faits inacceptables.

Nous vous demandons de ne pas hésiter à lui signaler tout comportement anormal.

Nous appelons également les parents à être vigilants, en particulier pendant la période estivale, et à s'informer régulièrement sur les activités et les fréquentations de leurs adolescent(e)s.

Coordonnées de la Brigade de gendarmerie de Puy Saint Martin

Tel : 04 75 90 12 62

Permanence de 14 à 19 h.

Jours fériés : de 15 à 19 h.



Chantiers jeunes juillet 2014

Si tu as entre 16 et 18 ans, que tu habites le Val de Drôme et que tu es disponible en juillet, tu peux participer à des chantiers collectifs d'activités (peinture, décoration, travaux paysagers...) en échange d'une bourse loisirs (places de cinéma, entrées à la gare à Coullisses, descente en kayak et argent de poche).

Amandine ou Emilie te renseigneront au 04 75 25 43 82 (CCVD). Une fiche d'inscription est disponible dans les mairies, à la CCVD et sur www.valdedrome.com.

L'école de musique change de visage

D'abord, un nouveau directeur, **Patrick Cisterne**.

C'est avec beaucoup de fierté, mais aussi d'humilité et d'énergie que je prends le flambeau de l'école de musique.

Fierté, car je sais le riche passé de cette école et les liens étroits de l'histoire du village avec la musique. C'est une part de son patrimoine qui m'échoit. Responsabilité que j'assume avec beaucoup d'humilité car les difficultés auxquelles l'école est confrontée, depuis longtemps, sont lourdes et le chemin pour les surmonter ardu et difficile à tracer.



Je souhaite insuffler à l'école un nouvel élan : donner à son identité une couleur plus actuelle qui corresponde encore davantage aux attentes. Qu'elle soit, avant tout, source de plaisir tant pour ceux qui la fréquentent que pour ceux qui assisteront aux spectacles qu'elle présentera. Je la veux plus présente dans la vie du village. Je ne doute pas que l'équipe d'enseignants sera partie prenante de cette démarche ; je ne doute pas que vous nous suivrez.

Les jours courent. L'école de musique mettra le point final à son année d'apprentissage le 21 juin, au Champ de Mars, à partir de 19h30, lors de la fête de la musique, par un spectacle de ses élèves. Les deux auditions présentées en mai ont permis aux élèves de montrer leur talent mis en valeur par la qualité du travail effectué sous la conduite de leurs professeurs. Ils ont été bien applaudis par le nombreux public. Bravo à eux, disciples et professeurs !

Il nous faut penser déjà à l'année prochaine. L'école commence sa mue et présentera un visage bien différent : une équipe de professeurs fortement renouvelée, une organisation différente et une nouvelle tarification.

Madame Barry, Madame et Monsieur Picard nous quittent. Ils animaient la vie musicale à Puy Saint Martin depuis bien longtemps avec une grande générosité. Nous leur rendrons hommage par une petite cérémonie, le 26 juin, à 17h, à la salle des fêtes.

Monsieur Johannes Leis nous rejoint pour enseigner la flûte traversière, la flûte à bec et le saxophone. Il n'est pas exclu que l'équipe se renforce encore et que l'enseignement de nouveaux instruments s'ajoute à ceux existants.

Les inscriptions pour l'année prochaine se feront le **13 septembre**, au Forum des associations qui se déroulera à la salle des fêtes. Elles peuvent également être enregistrées auprès du secrétariat de la Mairie. Des intentions d'inscriptions peuvent être données aux enseignants afin de réserver des cours dès juin.

Nous avons été contraints d'augmenter sensiblement les tarifs des cours afin de maintenir le coût de l'école dans des limites raisonnables. Malgré les efforts du précédent directeur de l'école, le déséquilibre entre les recettes et les dépenses demeure et ne cesse de croître. Il est impossible de laisser la situation se dégrader davantage. Ne pas agir mettrait en jeu la survie de l'école, quelle que soit la volonté de la municipalité de la conserver. La nouvelle tarification a été élaborée à partir de deux axes : privilégier les cours collectifs - et pour cela nous avons conçu des forfaits attractifs -, ainsi que donner aux Puy Saint Martinois un accès privilégié à l'école. Fin juin, la nouvelle tarification - ainsi que d'autres informations utiles pour l'an prochain - sera accessible sur le site de la municipalité.

Nous espérons vous retrouver nombreux avec nous pour vivre et faire vivre la musique au village.

Soutenir la vie associative, notre choix...

Pour la municipalité, Travailler avec force au dynamisme de la vie culturelle de Puy Saint Martin constitue une priorité car elle contribue grandement au « bien vivre » au village. Elle soutient vivement les associations qui lui donnent sa vitalité, gère l'école de musique, souhaite créer rapidement un « espace culture » pour développer encore davantage l'offre culturelle et en faciliter l'accès aux Puy Saint Martinois.

Cet « espace culture » se développera progressivement l'an prochain après l'ouverture d'un atelier théâtre. L'école de musique André Borne est appelée à rapidement s'y intégrer.

Rendez-vous au forum des associations le 13 septembre.



L'association « Archives et Patrimoine de Puy Saint Martin » propose, pour les mois à venir :

Fête de la Musique : Dans le cadre de la collaboration avec le Comité des Fêtes, le samedi 21 juin de 14h30 à 17h, une exposition aura lieu dans la Salle des Fêtes sur le thème : *La Fanfare de Puy-St-Martin* avec photographies, instruments de musique, concert et participation d'anciens de la fanfare.

Journées du Patrimoine : Le samedi 20 septembre, dans le cadre des *8 villages de la Valdaine*, deux visites des galeries d'adduction d'eau du ravin de Saint-Jean seront prévues : départ du Champ de Mars à 10h et à 15h. Pour les Puy-Saint-Martinois, il y aura deux visites supplémentaires : à 11h et à 16h.

Commémoration de la guerre 1914/18 : Dans le cadre des commémorations de la grande guerre, deux manifestations seront organisées :

Une *exposition*, du 8 au 12 novembre : chronologie de la guerre, le front, les soldats morts pour la France, les blessés, les réquisitionnés, les prisonniers, la propagande ... le tout illustré par des photos et vidéos, des courriers, des affiches, des cartes, des médailles, des objets fabriqués dans les tranchées, des journaux d'époque, des cartes postales envoyées par les poilus, etc.

Une *pièce de théâtre*, le dimanche 9 novembre à 18h dans la Salle des Fêtes, *1914/1918 en Drôme-Ardèche – Qui donc maintenant me dira : Je t'aime ?*, par la Valentine Compagnie.

L'Été de la Saint Martin

L'Été de la Saint Martin (club du 3e âge), créé en 1977, compte une petite centaine d'adhérents. Il propose des réunions tous les jeudis, de la mi-septembre à fin juin. Boules, cartes et divers jeux de société sont à l'honneur ; les anniversaires sont fêtés tous les trois mois. Fin juin et début décembre, deux repas sont préparés et servis par les restaurateurs locaux à la salle des fêtes. Un loto est organisé le 2e dimanche de février. L'Été de la Saint Martin propose deux voyages annuels : un d'une journée et un de six jours. Cette année, les participants ont sillonné le canal du Midi et visité l'Alsace. Toutes les personnes intéressées sont les bienvenues.

Infos : présidente, Huguette ROSTAING (04.75.90.13.53) ;
Secrétaire, Jacqueline PERIGOT (04.75.01.08.95) ;
Trésorière, Annie NOYER (04.75.90.83.70).



Qi Gong et Bien-Etre

La saison de Qi Gong 2013-2014 touche à sa fin (30 Juin), après une année riche en activités variées, en salle ou en pleine nature.

Les bienfaits de cette pratique ont été de plus en plus exprimés au fil des séances: soulagement de certaines tensions voire douleurs, détente, respiration plus facile, application de certaines techniques suivant les besoins de la vie quotidienne, etc.

"Que du bonheur", entend-on fréquemment, pour qualifier cette bulle de bien-être que l'on apprend à mettre en œuvre.

Nous attendons de nombreux participants aux manifestations organisées dans le cadre des Journées Nationales du Qi Gong par la Fédération Nationale (FEQGAE) qui s'étaleront cette année pendant tout le mois de Juin en l'honneur du 20ème anniversaire de la FEQGAE. Nous nous retrouverons le dimanche 15 Juin à Guilherand-Granges (voir le site de la FEQGAE) où seront proposés gratuitement des animations (démonstrations, ateliers, rencontres..) permettant de découvrir l'immense richesse de cette discipline millénaire. (Possibilité de restauration sur place).



A Puy St Martin, les cours seront ouverts au public dans la limite des places disponibles (Inscriptions conseillées).

Pour tout renseignement, contacter Mireille : 06 83 01 62 99 ou mireille.giles@dbmail.com

Médiathèque municipale de Puy Saint Martin

L'équipe de la médiathèque est heureuse de vous accueillir depuis le 1^{er} juin 2014 avec quelques toutes petites modifications dans son fonctionnement. La médiathèque est maintenant active pour le prêt des 400 CD que la médiathèque de Crest met à votre disposition et des quelques DVD que nous avons acquis (environ 1 000 € : 50 % Mairie / 50 % Association Bibliothèque communale).

Les prêts pour les adhérents : 6 ouvrages (livres ou revues) et 2 CD ou 1 CD + 1 DVD.

Les prêts sont toujours d'une durée de 3 semaines, mais vous pouvez à tout moment venir échanger vos documents. Compte tenu du nombre d'ouvrages prêtés, nous vous demandons de respecter ces délais pour une bonne gestion du fonds par les bibliothécaires bénévoles.



Animations: à vos agendas!

- Chorale du Delta, Direction Coline Serreau, vendredi 18 juillet à 18h à l'Eglise du village.

- Cafés littéraires, à la médiathèque, vendredi 19 septembre à 18h30 : lecture par un comédien d'extraits de livres des auteurs présents aux Cafés Littéraires de Montélimar.

- Théâtre, "Les Oubliés". Textes, Virginie Barreteau ; mise en scène, Hervé Dartiguelongue ; jeu, Valérie Larroque et François Gorrissen : mardi 30 septembre, à 20h, à la salle des fêtes de Puy Saint Martin avec la Comédie Itinérante de Valence.

Pendant les vacances, la médiathèque sera ouverte uniquement les mercredis matins, de 9h à 12h30.

Toute l'équipe vous souhaite un bel été et de nombreuses lectures

Gymnastique de Puy Saint Martin

Vous voulez garder la forme, venez nous rejoindre au sein de notre association...

Des cours de gym tonic, cardio, abdos, fessier, bras, ... tous les lundis et mardis soir.

La reprise des cours aura lieu le lundi 15 septembre 2014 à 19h à l'espace clément salle de droite.

Pour tous renseignements veuillez contacter Noyer Corinne (présidente de l'association) au 06 82 05 31 34



Le comité des fêtes présente les festivités de l'été: fête du 14 juillet et de la Vogue...

Puy Saint Martinois, Puy Saint Martinoise. Comme chaque été, le comité des fêtes organise, pour vous, ses deux fêtes traditionnelles mais attention, cette année, quelques modifications sont à prévoir!!!

Fête du 14 juillet :

Le repas du 14 juillet aura lieu le samedi 12 juillet au parc ; concours de pétanque à 14 h, buvette, et le soir au menu : pissaladière, gardiane de taureau riz sauvage, clafoutis aux fruits, au tarif de 16 € avec une soirée dansante animée par l'orchestre Mus'dance.

Renseignements et réservations au 04 75 54 67 75 / 06 33 10 49 36

Le dimanche 13 juillet, un concours de pétanque sera organisé à 14h au parc, suivi de la retransmission de la finale de la coupe du monde de football dans la salle des fêtes (buvette et petite restauration sur place)

La vogue aura lieu les 29, 30 et 31 aout :

Vendredi 29 au soir, en association avec le restaurant du Champ de Mars : concours de pétanque, buvette, restauration et soirée dansante.

Samedi 30, aubade aux habitants dès 8 h. : comme chaque année, nous vous attendons nombreux pour participer et défiler avec nous dans les rues et campagnes du village. À 14 h, concours de pétanque au Champ de Mars. À 17 h, ouverture de la buvette à la salle des fêtes et soirée dansante au parc avec l'orchestre Song Family et les traditionnelles godivogues.

Nouveauté : cette année, la retraite aux flambeaux fait son grand retour le samedi soir. Nous faisons donc appel aux familles de Puy-Saint-Martin et surtout aux enfants pour venir illuminer le village.

Dimanche 31, à 12h, apéritif offert par la nouvelle municipalité suivi du pique-nique dans le parc avec animations enfants gratuites.

Encore une fois le comité des fêtes fait tout ça pour vous! Venez nombreux pour nous permettre de mettre en place chaque année de plus en plus de nouveaux projets.

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre le président au 04 75 54 67 75 ou comitedesfetes.psm@gmail.com



Théâtre Intercommunal Saint Martin et Lo Cocorin de La Pinha

Le Théâtre Intercommunal Saint Martin et Lo Cocorin de La Pinha ont bien assuré les 18^e rencontres de théâtre amateur, du 4 au 6 avril 2014.

Comme en 2007, le TISM et Cocorin ont accueilli les RTA à la salle des fêtes de Puy Saint Martin. Pour cette 18^e édition, une dizaine de troupes ont donné des spectacles variés et de qualité le vendredi 4 avril en soirée, le samedi 5 en matinée et soirée et le dimanche 6 en matinée.

Après la soirée prometteuse du vendredi avec « Domin'iles » qui a fait revivre Bourvil, Fernandel, Devos, Ouvrard et les savoureux extraits de pièces du Grenier de Mirabel et des Z'anonymes d'Aouste, les troupes locales ont encadré le weekend proprement dit, Lo Cocorin avec ses « bons remedis » à partir de petites comédies de tradition populaire patoisante et le TISM avec « Ils sont fous ces Français » de Claude Lumet, dans une dynamique mise en scène de Maurice Chalamel. Le programme de ces journées a été particulièrement varié avec des extraits de pièces joués par la compagnie des Îles d'Étoile, des moments plus poétiques avec « Graines de scène » d'Aouste ou l'atelier théâtre de l'École de musique de Crest, des duos irrésistibles avec Florian et Priscilla de Blacons qui ont incarné Guy Bedos et Sophie Daumier, puis Michèle Laroque et Pierre Palmade, et les « invitées surprises » hautes en couleur, Gisèle étant la mère et Lucienne la fille. On ne saurait oublier le remarquable et émouvant « Molière » par « L'Envol » de Crest.

Après l'apéritif offert par la municipalité où Yolande Garaix, présidente du TISM a souligné l'aide précieuse de Romuald et de son équipe des Z'anonymes et où Michel Giles, maire de Puy a expliqué sa sensibilisation au théâtre et la traditionnelle « photo de famille », c'est un excellent repas qui a régalié une cinquantaine de convives.

TISM et Cocorin remercient vivement les municipalités pour leurs précieuses subventions ainsi que les sponsors en nature ou en espèces.

Photo : En attendant l'excellent repas de clôture...



Vieillir au Village



Vieillir au Village organise, tous les 15 jours, le vendredi, des après-midis récréatifs. Des jeux, conférences, films, visites et autres sujets, d'une durée variable, sont suivis d'un goûter. Ces après-midis durent trois heures : de 14h. à 17h.

L'objectif est de favoriser un échange et de distraire les personnes âgées qui ne sortent pas souvent de chez elles, faute de véhicule ou de mobilité ; mais c'est ouvert à tous, sans critère d'âge et même si vous n'appartenez pas à l'association.

L'association se charge de véhiculer les personnes qui ne conduisent pas. La première participation est totalement gratuite. Pour les suivantes, il vous sera demandé une contribution de 6,00 € (+ 3,50 € si transport) pour participer aux frais engagés. Toutes les personnes qui ont assisté aux séances précédentes ont été très satisfaites.

Quelques exemples du programme à venir : photos sur les îles Galápagos ; la colombiculture ; visite guidée de la forêt de Saoû ; visite guidée du site d'Aiguebelle ; film « Le Brésil authentique », visite guidée des caves cathédrales de Saint-Restitut ; les insurgés de la Drôme en 1851 ; réalisation d'un album avec les photos prises durant les séances précédentes.

Pour le calendrier précis et pour d'autres demandes plus personnelles, contactez Vieillir au Village au n° 04 75 90 14 85. Nous sommes à votre écoute et à votre service.

Un renouveau salubre pour le Syndicat d'Initiative

L'assemblée générale ordinaire du Syndicat d'Initiative, qui s'est tenue le 12 mai 2014 à l'Espace Clément, a vu une très importante affluence de nouveaux membres, puisque nous sommes passés de 10 à 28 régulièrement inscrits. Après l'approbation des rapports moral et financier, l'élection du Conseil d'Administration a révélé un événement de taille puisque ses membres sont passés de 4 à 12, grâce à la venue de huit nouveaux membres décidés à s'investir dans la vie de l'association et du village. Le Conseil d'Administration s'est réuni le 16 mai 2014 en vue d'élire son bureau ; il se compose désormais ainsi : P.-G. Cailly : président ; G. Noël et G. Valladier, vice-présidents ; J.-L. Bosson, trésorier ; A. Costantini, secrétaire ; D. Perrin, trésorière adjointe ; G. Bove, secrétaire adjoint ; M. Bon et P. Plumel, chargées de mission. Dans l'immédiat, nos projets sont la mise en ligne du nouveau site internet et le réaménagement du local du Syndicat d'Initiative.

Calendrier des fêtes et manifestations à Puy Saint Martin

Juillet

Samedi 12	Bal + Repas + Concours de Boules	Comité des Fêtes	Salle des fêtes
Dimanche 13	Concours de Boules + retransmission Finale coupe du Monde	Comité des Fêtes	Salle des fêtes
Vendredi 18 18h00	Concert Chorale du Delta Coline Serreau	Médiathèque municipale	Église PSM + salle des fêtes à 18h00
Samedi 19	Repas des chasseurs et amis	ACCA	
Lundi 21 au samedi 26	Semaine Cyclo PSM	Cyclo Club PSM	Salle des fêtes

Août

Vendredi 1	Vide-greniers	Syndicat d'Initiative	Parc Adèle Clément
Vendredi 8	Vide-greniers	Syndicat d'Initiative	Parc Adèle Clément
Vendredi 29	Vogue + fête foraine	Comité des Fêtes	Salle des fêtes + parc
Samedi 30	Vogue + fête foraine	Comité des Fêtes	Salle des fêtes + parc
Dimanche 31	Vogue + fête foraine	Comité des Fêtes	Salle des fêtes + parc

Septembre

Samedi 13	Forum des associations Concert « un air de renaissance »	Syndicat d'Initiative Chœur Odyssée	Salle des fêtes Eglise à 20h30
Dimanche 14	Randonnée « les Balcons de la Valdaine »	Cyclo Club	Salle des fêtes
Vendredi 19	Lecture Cafés littéraires 18h30	Médiathèque municipale	Médiathèque
Samedi 20	Journées européennes du patrimoine. Visites guidées	Archives et Patrimoine	Salle des fêtes
Dimanche 28	Concert chorale les Saules de Sauzet	Association Cultuelle Église Protestante Unie	Temple
Mardi 30	Théâtre Comédie de Valence « Les Oubliés »	Médiathèque municipale	Salle des fêtes

Novembre

Dimanche 9	Théâtre « Valentine Compagnie » 1914/1918 en Drôme-Ardèche 18h	Archives et Patrimoine	Salle des fêtes
Mardi 11	Cérémonie Armistice 1918	Municipalité	Monument aux morts
Samedi 8 au mercredi 12	Exposition du centenaire 14/18 de 10h à 18h	Archives et Patrimoine	Salle des fêtes

Ce tableau des fêtes et manifestations a été élaboré à partir des informations portées à notre connaissance en date du 15 juin 2014. Le programme des fêtes et manifestations est susceptible d'être modifié et complété. Renseignements auprès de la Mairie et du Syndicat d'Initiative.

Lutte contre l'ambroisie : Puy-Saint-Martin agit et montre l'exemple afin de permettre à chacun de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé

Le pollen de l'ambroisie provoque, chez 6 à 12% de la population, des réactions allergiques : rhinite, conjonctivite, trachéite, asthme, urticaire, eczéma, vers la mi-août jusqu'en octobre.

Même si nous ne sommes pas tous concernés par ces allergies, agissons.

Méthode de lutte pour le particulier: arrachage de la plante, suivi de végétalisation, fauche ou tonte répétée, désherbage thermique, avant floraison (dès le mois de juin, quand l'ambroisie est suffisamment développée pour être reconnaissable et avant le démarrage de sa floraison à la mi-juillet), avec port de gants et masque de protection; gestes les plus radicaux sur de petites surfaces.

En milieu agricole bio, binage ou destruction avec brûleur à gaz (très coûteux) ; en milieu agricole conventionnel, lutte chimique et binage, avec des désherbants sélectifs – produits homologués. Cette lutte chimique ne sera pas utilisée dans les périmètres de protection immédiate et rapprochée des zones de captages.



Comment reconnaître l'ambroisie ?

Infos : www.ambroisie.info (site de l'Observatoire des ambroisies)

Arrêté préfectoral de la Drôme n° 2011201-0033 du 20 juillet 2011

Contact mairie : Nadine Noël-Adams (04 75 04 95 81) et David Lamande (04 75 90 47 73)